

Aides aux Etudes

Année scolaire 2009-2010

NATURE DE L'AIDE	CONDITIONS	MONTANTS en fonction des revenus familiaux (en fonction du salaire pour les apprentis)
Allocation Aux Etudiants (*)	☞ Etudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. ☞ L'allocation ne peut être attribuée qu'une seule fois par étudiant au cours du cursus universitaire et n'est pas cumulable avec le prêt.	305 € ou 610 € ou 915 €
Prêt Aux Etudiants (*)	☞ Etudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor. ☞ Taux : 1,5 %	763 € ou 1 220 € ou 1 680 €
Prime à la mobilité des étudiants INDIVIDUELLE (*) ***** COLLECTIVE	☞ Etudiants de l'enseignement supérieur et lycéens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et effectuant un stage ou des études à l'étranger (quelle que soit la durée). ***** ☞ Etudiants Costarmoricaïns fréquentant un établissement costarmoricaïen et effectuant un voyage d'études d'une durée minimale de 5 jours en France ou à l'étranger. Dossier constitué par l'établissement. L'aide est versée directement à l'étudiant.	de 153 € à 1 220 € selon la durée et le pays ***** 50 % du coût du transport, Aide plafonnée à 150 € par étudiant
Aides aux études secondaires	☞ Elèves de l'enseignement secondaire dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	77 € ou 153 €
Aides Aux Apprentis	☞ Apprentis inscrits dans un centre de formation, dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor et dont le salaire est inférieur ou égal à 41 % du SMIC. ☞ L'aide est versée directement à la famille.	160 €

(*) Le bénéfice des prêts, allocations et aides à la mobilité individuelle est étendu à :

- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à **53 % du SMIC**.
- toutes formations à caractère sanitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômés de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

Pour tout renseignement et retrait des dossiers :

Antenne du CONSEIL GENERAL

2 rue de Rosampont - 22 300 LANNION

☎ 02.96.46.45.43 - ✉ 02.96.46.36.53 - LANNIONAntenneCG@cg22.fr

Nadine LAGADEC ou Corinne LE BOLC'H